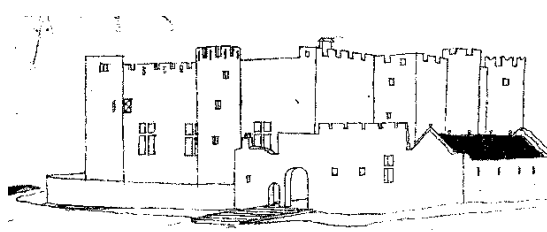


OLLOIX / INFOS

Bulletin municipal de la commune d'Olloix
Hiver 2013



Le mot du Maire

Chères olloisiennes, chers olloisiens, chers amis,

Cette année 2013 devrait permettre à notre commune, de terminer l'aménagement de la Place de la Charreyrade et des travaux qui lui sont connexes, à savoir : la rénovation des conduites d'assainissement, la mise à neuf et l'enfouissement de l'éclairage public et surtout le bouclage de la moyenne tension avec la pose d'un nouveau transfo MT/BT en haut de la rue sous les Jardins.

2013 devrait aussi permettre d'avancer sur les dossiers compliqués que sont l'aménagement du Ris aval et la rénovation de la station du bourg, opérations toutes deux inscrites au contrat de rivière que nous avons signé avec l'Agence de l'Eau et le Conseil général pour une réalisation 2014/2016 avec un taux de subvention exceptionnel (plus de 70% sur l'ensemble)

L'année 2013 a déjà vu l'aboutissement du projet de territoire conduit par la communauté de communes Les Cheires. Ce projet, largement commenté dans le bulletin des Cheires, a été approuvé à la quasi-unanimité. Il jette les bases de l'action de la communauté pendant plusieurs années, en mettant en relief ce que les communes attendent de la Communauté de communes.

De son côté, la commune d'Ollaix devrait voir en 2013, l'approbation de son nouveau Plan local d'Urbanisme qu'elle vient d'arrêter et dont les différentes phases d'enquête vont bientôt commencer. Si tous ne pourront évidemment pas être satisfaits de ce projet, il permet néanmoins d'assurer un développement raisonnable et maîtrisé de la commune, dimensionné par rapport à nos ressources en eau, correspondant à nos objectifs démographiques (400 habitants maxi) pour les 15 ans à venir et valorisant les réseaux que nous avons déjà réalisés . Il tient compte également le plus possible des quotas de construction fixés par le SCOT du Grand Clermont dans le droit fil des objectifs du Grenelle 2 de l'Environnement et par l'Etat dans le cadre du Programme local d'Habitat.

La réalisation de ces différents dossiers faisait partie du programme sur lequel s'était engagée l'actuelle équipe municipale. 2013 devrait permettre de préparer l'action de la future équipe qui sera élue en mars 2014. Il restera, en effet beaucoup de d'actions à engager : outre les opérations d'assainissement déjà citées, la rénovation de la conduite d'alimentation en eau depuis le réservoir des Arnats, la restauration de l'Eglise, la rénovation de la rue du puy de Marquerole (sous l'ancien cimetière) comme la rénovation de la station d'épuration du lotissement. Tous ces dossiers prioritaires devraient largement remplir l'agenda et l'action du prochain mandat municipal.

Mais pour réaliser ces opérations, il faut absolument sauvegarder notre capacité à investir, en refusant d'augmenter trop facilement les dépenses de fonctionnement. C'est là tout le sens donné à la recherche de mutualisations avec les autres collectivités et au transfert d'un certain nombre de tâches vers la Communauté de Communes. Un schéma de mutualisation avec les communes, prévu par la réforme territoriale, vient d'être engagé par la CC des Cheires, il devrait jeter les bases de cette nouvelle forme de coopération et se mettre progressivement en place ; dès maintenant, il faut nous y préparer !

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à tous une très bonne année 2013

Le maire,
Bernard Faye



La vie communale

Fonctionnement de la Mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public le mardi après midi de 14h à 18h et le vendredi de 15h à 18h45.

Tél : 04 73 39 32 13

Fax : 04 73 39 07 04

Site internet : <http://www.olloix.fr>

Courriel : olloix@wanadoo.fr

Mme Nadine Morandon a quitté la commune le 1^{er} décembre 2011, elle a été remplacé par Mme Charlotte De Susanne qui assure l'accueil du public.

Permanence de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint assurent une permanence en mairie, les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois de 17 h à 19 heures. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat ou par courriel à

olloix@wanadoo.fr.

Etat Civil 2012

Naissances :

Jayson Vernet le 29 mars

Lila Lafont le 14 juillet

Téo Chapelet le 6 septembre

Simon Toucas le 7 décembre

Elodie Dabert le 30 octobre

Décès :

Grenier Michèle le 29 février

Vantalon Marie-Thérèse le 4 juillet

REORGANISATION du SECRETARIAT de MAIRIE :

Beaucoup de changements à la mairie.

Mme Charlotte De Suzanne, qui occupait le poste d'adjointe administrative en C.A.E, à la mairie a quitté ce poste fin octobre dernier pour un emploi de maître auxiliaire dans l'éducation nationale.

Christelle VALLAUD, notre secrétaire de mairie nous a ensuite fait savoir qu'elle refusait cette année d'être mise à disposition de l'EPIC (l'Office de Tourisme intercommunal) en raison de l'augmentation importante de la charge de travail

que représentait le poste de comptable de cet organisme. En effet depuis la création de l'EPIC, Christelle VALLAUD était mise à disposition de l'EPIC par la commune d'Olloix à raison de 17h30 par semaine

Le conseil municipal dans sa séance du 29 novembre 2012, a pris acte de cette décision et donc de la « réintégration » de fait de Mme Christelle VALLAUD à la mairie d'Olloix à raison de 35 heures par semaine, mais il a souhaité que la charge financière du plein temps de la secrétaire de mairie soit allégée par la réalisation d'un travail rémunéré par une autre collectivité à raison d'une journée par semaine. En effet, la très grande majorité des communes de la taille d'OLLOIX ne disposent d'une secrétaire de mairie qu'à temps partiel, tels Le VERNET St MARGUERITE (28h et 7 budgets) SAULZET le FROID (18 heures et 5 budgets) COURNOLS (10 heures et 3 budgets).

Début décembre, Mme VALLAUD a informé le maire qu'elle avait trouvé un poste de comptable à plein temps à la communauté de communes de Gergovie Val d'Allier et qu'elle quitterait donc la mairie d'OLLOIX à la fin du mois de février 2013.

Un appel de candidatures a donc été lancé par l'intermédiaire du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour trouver un adjoint administratif (si possible de 1^o classe) à raison de 28 heures par semaine, pour remplacer Mme VALLAUD.

Dans le même temps, le maire a réuni les maires des trois autres communes de même taille de la Communauté de Communes Les CHEIRES pour voir si une solution mutualisée ne pouvait pas être envisagée et progressivement mise en place. Les situations des 4 communes concernées sont assez semblables, et une solution mutualisée présenterait plusieurs avantages :

- En termes de sécurité la mutualisation permet de disposer d'une secrétaire, en cas de maladie/maternité/ absences diverses

- En termes de compétences, la diversité des tâches à remplir nécessite un large éventail de compétences (budgétaires/ marchés publics/ urbanisme) et des qualités très diverses.

- En termes d'économies d'échelle, voire d'économie financière certaines tâches peuvent être allégées du fait de leur répétition.

Le recrutement en cours s'inscrit donc dans cette perspective.. et devrait être mise en place très prochainement.

Dans l'attente, nous souhaitons à Christelle VALLAUD, la réussite dans sa nouvelle vie professionnelle, en étant sûr qu'elle restera très attachée à la commune d'OLLOIX. Qu'elle trouve ici tous nos remerciements pour tout le travail qu'elle a effectué avec compétence et gentillesse aux cours des douze dernières années.

Autorisation de sortie du territoire

Ce document indispensable jusqu'à présent pour permettre à un enfant de se rendre à l'étranger sans être accompagné de ses parents, **est supprimé depuis le 1er janvier 2013.**

Désormais, un enfant peut voyager à l'étranger sans ses parents avec, selon les pays :

- Soit sa carte nationale d'identité, soit son passeport soit son passeport accompagné d'un visa.

Stationnement des véhicules sur le domaine public

Sur l'ensemble du territoire français la loi prévoit une durée de stationnement sur le domaine public limité à sept jours au même emplacement. Au-delà de ces sept jours un véhicule qui n'a pas été déplacé est en infraction. Il est par conséquent totalement illégal d'utiliser les voies publiques pour stocker des véhicules dont on n'a plus l'usage. Les contrevenants peuvent être verbalisés par la Gendarmerie et les véhicules en infraction peuvent être mis en fourrière aux frais du propriétaire.

Médiathèque

La médiathèque est ouverte tous les mardis de 16h à 18h et le premier samedi de chaque mois de 11h à 12h dans ses locaux au rez de jardin de la mairie. Elle est gratuitement accessible à tous les Olloisiens et plus généralement à tous les habitants

Le CCAS et le Noël des enfants



de la communauté des Cheires. On y trouve des livres, des audio-livres, des CD et des DVD qui sont, pour la plus grande partie renouvelés deux fois par an.

La cérémonie du 11 novembre



La célébration du 11 novembre à Olloix a eu lieu, comme d'habitude, à 11 heures, par une matinée maussade. Cette année le 11 Novembre ne marque plus uniquement la célébration de la fin de la Première Guerre mondiale, mais c'est également une journée d'hommage à tous les morts pour la France. Cette évolution avait été voulue par le précédent Président de la République Nicolas Sarkozy qui avait fait déposer un projet de loi en ce sens en décembre 2011. La nouvelle loi du 22 février 2012 stipule donc que le 11 Novembre honorera dorénavant "tous les morts pour la France", tout en précisant que "cet hommage ne se substitue pas aux autres journées de commémoration nationale".

A l'issue de cette cérémonie les participants se sont retrouvés dans la salle du préau pour prendre le pot de l'amitié offert par la commune.

C'est le dimanche 9 décembre, qu'à la demande du CCAS d'Olloix, le Père Noël est venu à Olloix pour distribuer des cadeaux aux enfants de la commune qui avaient tous été sages.

Ce jour là la neige et le soleil était de la partie et c'est 49 enfants de moins de 11 ans qui attendait le Père Noël ; il est loin le temps où l'école a fermé par manque d'enfants.

Cette année c'est Sophia Shaikh de la compagnie Chamboule Touthéâtre qui a charmé tous le monde : enfants et parents avec le conte "la mouette et le chat". On peut voir une

vidéo du spectacle sur le site Internet de la compagnie :

www.chambouletouttheatre.fr/

A la fin du spectacle, le Père Noël, très attendu, a fait son entrée, accompagné de ses aides il

a distribué à tous les enfants sages, c'est-à-dire tous les enfants, de très jolis cadeaux. L'après-midi convivial s'est terminé, comme la tradition l'exige, par un goûter bien apprécié par tous. A l'année prochaine

L'école

Depuis l'an dernier l'école de la Monne est en place dans ses nouveaux locaux et son fonctionnement donne toute satisfaction mais, pour la prochaine rentrée, il faudrait mettre en place la réforme des rythmes scolaires en passant de la semaine des quatre jours à celle des cinq jours. Dans le principe cela paraît simple mais, dans la pratique, cela s'avère compliqué et onéreux pour le Sivos et donc pour les communes. La principale difficulté réside dans le fait qu'il y a trois heures hebdomadaires supplémentaires d'activités périscolaires qui ne sont pas assumées par l'Education Nationale mais par les communes, soit 45 minutes par jour de la fin des classes à 15h45 jusqu'à la sortie de l'école à 16h30. Est-il possible d'organiser une activité sportive, culturelle ou artistique en 45 minutes ? Quelle sera la continuité de ce nouveau temps périscolaire avec les activités d'ores et déjà organisées par la commune.

Notre école dispose d'un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) donc, à priori, étendre le périscolaire ne devrait pas poser de difficultés particulières mais, quand on regarde cela de plus près, ce n'est pas aussi simple en effet, accueillir

40 écoliers après la classe, comme c'est le cas actuellement est très différent d'en accueillir 160 comme il va falloir le faire : il faut beaucoup plus de personnel et des locaux appropriés dont ne dispose pas l'école. Cela remet également complètement en cause l'organisation du mercredi avec une éventuellement extension de la cantine à ce jour là sans que l'on puisse en mesurer toutes les conséquences. La réforme va avoir une importante incidence sur les budgets des communes que l'on est totalement incapable de chiffrer actuellement alors qu'il faut voter les budgets prévisionnels.

C'est toutes ces questions sans réponses qui ont conduit le conseil syndical du Sivos de demander une dérogation pour reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014. Cette année supplémentaire devrait, en se donnant un peu de temps de réflexion, permettre de mettre en place cette réforme efficacement et sereinement. En particulier le Sivos souhaiterait disposer de l'avis des parents, des enseignants, des personnels de l'école et du CLSH avant de d'installer la réorganisation des rythmes scolaires

Le Relais Assistant/tes Maternel/les (RAM) Des Cheïres

Ce service gratuit « petite enfance » a une mission d'orientation et d'information des familles et des assistant/es maternelles agréé/es du Territoire dans un principe de neutralité.

Il est proposé et financé par la Communauté de Communes des Cheïres et la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.). Il est animé par une professionnelle de la petite enfance, titulaire du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants.

Pour les assistantes maternelles ou futures assistantes maternelles ou gardes à domicile, le relais a pour mission d'apporter des informations sur le cadre administratif et juridique de la profession : l'agrément, le statut, la formation initiale et continue. Il permet également la mise en relation avec les familles : offre d'accueil, disponibilité et accompagnement dans la pratique professionnelle permettant :

- de sortir de l'isolement professionnel en échangeant avec d'autres assistantes maternelles ou professionnelle petite enfance,
- de participer à des activités de découverte, d'éveil et de socialisation avec les enfants qu'elles accueillent
- de recevoir des informations sur le développement, l'éveil et l'accueil du jeune enfant

Pour les enfants, le relais propose :

- Un lieu de rencontre et de socialisation progressive et en douceur
- Un lieu de découverte et de proposition d'activités d'éveil et d'activités culturelles

Pour les parents ou futurs parents le relais permet :

- l'échange et l'écoute dans le cadre de la recherche et de l'embauche d'une assistante maternelle agréée

- la transmission d'informations sur les démarches administratives et sur la fonction d'employeur (CAF PAJEMPLOI, contrat de travail...)

chaque assistante maternelle du Territoire. Il est « visible » sur le site de la Communauté des communes des Cheires (www.les-cheires.com)

Un « planning des activités », information sur les différents temps du Relais, est envoyé à

Des réunions d'informations liées à la petite enfance ou à la profession sont proposées régulièrement

Permanences d'information

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
11h30 à 13h	12h à 13h	11h30 à 12h30	12h à 13h
13h30 à 16h30	14h à 18h	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30

Horaires du relais

(Les ateliers sont ouverts sur inscription à toutes les assistantes maternelles du territoire des Cheires)

Ateliers	Dates et horaires	Le lieu
lundi	Le 1 ^{er} et 3 ^{ème} du mois de 10h00 à 11h30 Le 2 ^{ème} du mois de 9h00 à 10h00 Le 4 ^{ème} du mois 9h45 à 11h15	AYDAT (garderie périscolaire) LE CREST (école maternelle) CHANONAT (école maternelle)
mardi	8h45 à 10h00 et 10h15 à 11h30	ST AMANT TALLENDE
jeudi	De 9h30 à 11h00	ST AMANT TALLENDE
vendredi	8h45 à 10h00 et 10h15 à 11h30	ST AMANT TALLENDE



Contact :

Mme Anne-Cécile SAULZE (responsable du Relais),

Structure petite enfance LES CHEIR'UBINS

8, rue du Montel,

63450 SAINT AMANT TALLENDE

TEL. : 04.73.39.34.75,

Mail : RAM@les-cheires.com

Le contrat rivière

Le contrat rivière qui avait été signé en 2005 avait pour but de protéger le milieu aquatique du bassin versant de la Veyre et donc de la Monne. Dans le cadre de ce contrat de nombreuses actions ont été menées à bien dont, la plus emblématique, visible par le public, est l'aménagement de la zone humide d'Aydat visant à limiter l'eutrophisation du lac. Le contrat rivière étant



L'inauguration de la zone humide d'Aydat

arrivé à échéance un nouveau contrat, territorial cette fois, qui porte jusqu'en 2016 à été signé le 12 septembre 2012 par plusieurs partenaires : Conseil régional, Agence de l'eau Loire Bretagne, communautés de communes des Cheires et de Gergovie Val d'Allier.

Ce contrat possède trois volets :

- Maîtrise des pollutions domestiques et non domestiques
- Restauration et valorisation des milieux aquatiques
- Sensibilisation, communication et animation

Les personnes qui veulent en savoir plus sur ce contrat peuvent consulter le site Internet du SMVVA :

<http://www.smvva.fr/>

Les travaux

Aménagement de la Croze et de la charreyrade



Sur le plan technique :

Les travaux engagés sur le secteur de la Croze/ La Charreyrade sont toujours en cours :

- la tranche ferme qui concerne la partie amont (rue sous les jardins, impasse de la Croze, impasse de la Forge et carrefour du chemin d'Odon et du chemin du Verger) est terminée depuis le mercredi 28 novembre à l'exception de la rue de la Font du Tri (différée en raison de travaux de réseaux secs à réaliser par l'entreprise VIGILEC PAULY au préalable)

- La tranche conditionnelle concernant la voirie et le traitement paysager de la Place de la Charreyrade est différée pendant la saison hivernale, les travaux devraient probablement être engagées fin février ou début mars 2013.

- Un accord est intervenu avec l'entreprise pour prendre en compte :

- d'une part, les travaux d'enfouissements des réseaux secs (électricité, téléphone). L'entreprise VIGILEC PAULY n'ayant fait parvenir le plan définitif de ces réseaux qu'au mois d'octobre, cela n'a pas permis de les intégrer au marché dont la consultation avait eu lieu en juillet !

- d'autre part, au lieu des réparations ponctuelles qui étaient initialement prévues, il faut po-

ser des conduites neuves. C'est le bureau d'étude EGIS qui, après un examen très minutieux et précis des films caméra, a préconisé cet automne le changement de la canalisation.

Le travail réalisé avec l'architecte de l'opération et l'entreprise, a consisté à rechercher le maximum d'économies en réalisant des fouilles communes pour les différents réseaux.

Sur le plan financier :

Le montant hors taxes des travaux engagés à ce jour pour les 2 tranches s'élève à 88 906.20 € (soit 106 331.82 TTC) auxquels s'ajoutent les honoraires de la maîtrise d'œuvre pour un montant HT de

5 985 € (7 158.06 TTC) ce qui fait au total un montant de travaux de 113.489.88€ TTC. Sur ce montant, la commune a obtenu :

- Une subvention de l'Etat au titre de la DETR de 23 524€
- Une subvention du conseil général au titre du FIC « voirie » de 39 854 €

- Le FCTVA qui sera remboursé à la commune pour 17 570.50 €

Soit un total de subventions et aides de 80 948.50 € ce qui couvre 71% de la dépense totale TTC.

A ce stade, l'autofinancement de la commune serait donc, sans les réseaux, de 32 541.38 €.

Par ailleurs, la commune a reçu du conseil général un arrêté de subvention pour l'enfouissement du réseau France télécom d'un montant de 1 681 € ce qui représente 30% de la dépense qui a été chiffrée par France Telecom à 5 602.40TTC travaux sur lesquels la TVA n'est pas récupérable.

L'opération projetée au budget primitif 2012 de la commune avait fait l'objet d'une inscription budgétaire pour un montant de 163 852 € alors que le montant total actuel est de 119 092,28 € (113 489.88 + 5 602.40). Nous disposons donc d'une marge 44 900,72 € pour prendre en charge les travaux supplémentaires sur les réseaux décrits plus haut.

ETUDE d'ASSAINISSEMENT :

La commune a confié au bureau EGIS une pré-étude sur l'assainissement portant sur les deux aspects suivants :

- restructuration du réseau d'assainissement, eaux pluviales et eaux usées, dans le secteur du ris aval (après la place de la Charreyrade)
- rénovation de la station d'épuration du bourg

Le rendu de la 1^o partie de l'étude, en octobre, a montré la nécessité de pousser la réflexion dans trois directions :

- Une négociation avec les propriétaires fonciers concernés pour faciliter au maximum le passage des canalisations de collecte et des engins de chantier intervenant durant les travaux.
- Un calcul précis des ouvrages à réaliser et du mode d'intervention possible sur le plan technique assis sur un relevé topographique partiel.
- Une pré-négociation du financement

Pour ce faire, il a été décidé de confier, au-delà de l'étude préalable, une mission de maîtrise

d'œuvre à la société EGIS permettant à la commune de déposer en octobre 2013, un dossier de demande de subvention réaliste basé sur un avant-projet correspondant aux modalités fixées dans le contrat de rivière.

La seconde partie de l'étude porte sur la station du bourg. Le rendu de cette seconde partie a eu lieu en décembre : il permet de choisir le mode de traitement et de calculer le dimensionnement de la future station ce qui a conduit la commune à définir un emplacement réservé dans le PLU de la commune ; L'EPF sera prochainement mobilisé pour acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet. (L'Etablissement Public Foncier EPF est au service des collectivités locales de la Région Auvergne ! Créé depuis 1976, l'Etablissement public foncier-Smaf participe à la mise en œuvre des politiques foncières en apportant un soutien technique aux collectivités adhérentes).

Pour cette opération, la commune va pouvoir bénéficier du nouveau contrat rivière en effet, la réalisation de la station est inscrite au contrat de rivière pour l'année 2016 et, à ce titre, elle est financée à plus de 75%.

Le PLU

Les décrets d'application du Grenelle 2 de l'environnement sont entrés en application au 1^{er} juillet 2012. Cette nouvelle réglementation modifie quelque peu le contenu des PLU (Plan Local d'Urbanisme) et notamment le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Rappelons que les PLU remplacent les anciens POS (Plan d'Occupation des Sols). Les grands principes du GRENELLE 2 dont il faut absolument tenir compte dans un PLU sont les suivants :

- lutter contre l'étalement urbain,
- protéger les terres agricoles,
- favoriser les constructions à proximité des services et des transports en commun,
- limiter l'emprise foncière des nouvelles constructions,
- protéger le milieu naturel et les paysages.

Pour prendre en compte ces principes, dans sa séance du 29 novembre dernier, le conseil municipal a décidé de compléter le PADD initial en l'enrichissant de plusieurs considérations et objectifs :

- Sur la trame verte et bleue : mettre en avant la volonté de la commune de préserver cette trame selon un plan présenté en réunion, en évitant toute construction sur ce tracé et en valorisant les espaces concernés ;

- Sur la communication numérique : souligner la nécessité d'optimiser le dispositif existant dont le fonctionnement est aujourd'hui aléatoire et de favoriser la transition vers un débit plus élevé ;
- Au niveau énergétique : il est souhaité d'engager un programme d'optimisation des performances énergétiques des bâtiments communaux ;
- Enfin, des orientations d'aménagement sont proposées pour les zones AU permettant une certaine densification des espaces concernés.

Par ailleurs, il a été rendu compte des observations et remarques, (contenues dans le registre déposé en mairie), qui ont été faites, au titre de la concertation, par les propriétaires et les habitants. Chaque cas a été analysé de façon spécifique et les demandes ont été, soit retenues, soit rejetées, soit encore mises en attente de l'avis du commissaire enquêteur.

Les dernières évolutions du zonage, sont destinées à rester proches des limites de compatibilité avec les quotas qui sont prévus au SCOT du Grand Clermont et au PLH intercommunal.

Dans sa séance du 31 janvier 2013 le conseil municipal a arrêté ce Projet Local d'Urbanisme, qui va désormais être soumis à l'avis des personnes et organismes associés, puis à l'enquête publique avant son adoption définitive.



La vie des associations



Bilan des activités du 2ème semestre 2012

Barbecue et tournoi de jeux

dimanche 9 septembre près du terrain de pétanque : 50 personnes à table, 16 équipes de 2 joueurs pour le tournoi de quilles savoyardes, pétanque et palet breton :

Gagnants : Mickaël Kozan et Vincent Baffaleuf. A renouveler, avec le beau temps, ce fut une belle journée très appréciée

Festival des Automnales 2012 :

Olloisirs avait choisi un spectacle de théâtre musical à Condat les Montboissier, ' les fables de mon moulin » Ci Labo T, dimanche 30 septembre , 37 personnes ont participé.

Initiation à la marche nordique

dimanche 23 septembre : 9 participants

Soirée Théâtre à la maison de la Monne

samedi 10 novembre : troupe Les pommés de Ludesse pour la pièce Sale attente, pièce comique qui a régalé les 30 personnes du public.

Assemblée générale et son souper partagé vendredi 23 novembre : 20 participants

- **Marché de Noël** le 1er décembre avec ses décorations "maison", ses gâteaux de Noël et son très bon vin chaud ou jus de pomme chaud, avec une animation musicale avec Philippe Estord, Sabine Crégut et Martine Besset.

- La cotisation annuelle par foyer reste à 10 €, n'hésitez pas à rejoindre Olloisirs, merci pour votre soutien.

Vous pouvez trouver des informations diverses, photos, recettes... sur le blog d'Olloisirs :

<http://olloisirs.blogspot.com/>



Club des trois Puys

Les activités du club des Trois Puys se poursuivent en 2013 avec une réunion un jeudi sur deux dans la salle du préau. Le club a, le jeudi 15 décembre 2011, organisé son traditionnel repas de Noël et tiré les rois le jeudi 13 janvier 2011.



Communauté des Cheires

Don du sang

PLANNING 2013 - COLLECTES SANG TOTAL*

<u>LIEU</u>	<u>DATE</u>	<u>LOCAL</u>	<u>HORAIRES</u>
SAINT-AMANT-TALLENDE	<i>Mercredi 27 Février</i>	Salle DOURIF	16 h 30 / 19 h 30
	<i>Mercredi 21 Août</i>		
TALLENDE	<i>Jeudi 25 Avril</i>	Salle des Fêtes	16 h 30 / 19 h 30
	<i>Vendredi 27 Décembre</i>		
SAINT-SATURNIN	<i>Jeudi 24 Octobre</i>	Pôle Culturel La Grange de Mai	16 h 30 / 19 h 30
LE CREST	<i>Lundi 17 Juin</i>	Salle des Loisirs	16 h 30 / 19 h 30
CHANONAT	<i>Jeudi 19 Décembre</i>	Salle des Loisirs	16 h 30 / 19 h 30
COURNOLS	<i>Mercredi 14 Août</i>	Foyer Rural	16 h 30 / 19 h 30
AYDAT	<i>Mercredi 20 Mars</i>	Foyer Rural	16 h 30 / 19 h 30
SAULZET-LE-FROID	<i>Mardi 23 Avril</i>	Salle des Fêtes	8 h 30 / 11 h 30
SAINT-SANDOUX	<i>Mardi 9 Juillet</i>	Salle des Fêtes	16 h 30 / 19 h 30

* En raison de l'arrêt des prélèvements mobiles de plasma jusqu'en 2014 toutes les plasmaphèreses de 2013 sont annulées.